

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 31 octobre 2008</p>

1. Projet Zone de Développement Eolien

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources, réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2008 sous la présidence de M. Mahet, Président, a approuvé le projet de création de 6 zones de développement éolien sur son territoire. Le périmètre de l'une d'entre elles (zone 6) concerne les territoires des communes de Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes.

Vu l'article 37 de la loi POPE, il faut l'accord des communes membres dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre proposé afin de pouvoir adresser à Monsieur le Préfet le dossier pour instruction.

Considérant le projet de création, sur le territoire communal, d'une zone de développement éolien portée par la Communauté de Communes du Pays des Sources,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- d'accepter sur le territoire communal le principe de création d'une zone de développement éolien,
- de valider le périmètre de la ZDE tel que présenté sur la carte annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer les éventuelles pièces se rapportant à ce dossier.

2. Choix du bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions reçues par les bureaux d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'études ENJEUX de Senlis pour un montant de 23 290 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Protection de la station de pompage

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société ADO CLOTURE pour la pose d'une barrière levante au chemin d'accès de la station de pompage pour un montant de 3 280.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux pour le montant indiqué.

4. Défense incendie : travaux au château d'eau

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la problématique de la défense incendie sur le territoire de la commune.

Au vue du plan élaboré par les services du SDIS, certaines zones du village ne sont pas couvertes correctement et pour remédier rapidement à ce problème, il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants au château d'eau:

- renforcement en 200 mm de la canalisation de distribution dans l'ouvrage de stockage avec le raccordement au réseau en pied de réservoir pour un montant de 45 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DGE.

5. Agence Postale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au 1^{er} juin 2009, la Poste d'Estrées et les bureaux satellites feront l'objet d'une nouvelle organisation avec des reprises d'emploi. Monsieur Makowski, directeur d'établissement, suggère d'avance la création de l'Agence Postale Communale au 1^{er} juin 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer l'Agence Postale Communale au 1^{er} juin 2009
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste.

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Le Conseil Communautaire du 24 septembre 2008 a adopté les statuts modifiés:

- préciser que la Communauté de Communes du Pays des Sources a bien la compétence "coordination de la petite enfance" pour le contrat Enfance-Jeunesse avec la Caf
- prendre la compétence SAGE afin de pouvoir adhérer au futur syndicat mixte qui élaborera le SAGE Oise-Aronde
- apporter les modifications liées à l'adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays des Sources par le Conseil Communautaire du 16 avril dernier (modification du nombre de Vice-Présidents et des commissions)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts dans les termes mentionnés ci-dessus

7. Cession de terrains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre au profit de Mme Gueriot la parcelle cadastrée E 1592 au prix de 3€/m².
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

8. Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'une imprimante multifonction laser EPSON ACULASER CX21NF au prix de 749 € HT.